

[Text]

étant donné que cette aide n'a pas toujours correspondu à nos besoins, nous sommes très heureux de constater que le gouvernement fédéral semble très bien intentionné ou enfin très bien disposé maintenant à combler cette lacune, ce qu'il fait d'ailleurs jusqu'à un certain point, mais évidemment nous ne croyons pas que ce soit suffisant.

M. Marceau: Merci, monsieur Boucher. Merci, monsieur Gagnon.

Le coprésident suppléant (Le sénateur Molgat): Merci, monsieur Marceau. Le prochain membre du comité sera M. Georges Lachance, député de Montréal-Lafontaine.

M. Lachance: Merci, monsieur le président. J'aimerais reprendre juste au moment où vous avez terminé votre réponse à la question de M. Marceau, lorsque vous dites que l'aide fédérale actuelle n'est pas suffisante. Le gouvernement fédéral peut-il faire plus dans le cadre actuel de la Constitution canadienne?

M. Boucher: Présentement, je crois que oui. Nous avons, depuis un an ou deux, grâce à l'apport du Secrétariat d'État, lancé au sein de notre population un mouvement d'animation sociale qui prend de plus en plus d'ampleur. Le problème qui se pose présentement et qui va continuer de se poser, c'est que, premièrement, il va nous falloir plus de spécialistes, c'est-à-dire plus d'animateurs sociaux, plus d'experts dans le travail d'animation sociale; ces experts-là sont très difficiles à trouver d'une part, et d'autre part, lorsqu'on les trouve, il faut les rémunérer. Encore là, c'est une chose qu'il va falloir sérieusement songer à faire. Enfin, ce que je veux dire c'est que nous avons besoin d'experts pour nous aider dans ce travail-là et que, lorsque le projet aura pris encore plus d'ampleur, si nos budgets actuels ne sont pas augmentés, nous devons alors soit ralentir, soit aller chercher ailleurs cet argent-là, et je ne sais pas où nous pourrions le trouver alors.

• 1300

M. Lachance: Mais dans le cadre actuel de la Constitution canadienne, croyez-vous que le gouvernement fédéral peut faire plus que ce qu'il ne fait actuellement?

M. Boucher: Monsieur Lachance, nous avons dit au deuxième paragraphe de notre mémoire que nous n'étions pas des experts constitutionnels, je me permets de vous le rappeler.

Le coprésident suppléant (Sénateur Molgat): Monsieur Boucher, je peux vous dire que si mes collègues semblent vous coincer, vous n'êtes aucunement forcé de répondre.

M. Lachance: Non, non, ce n'est pas dans le but de coincer le témoin, monsieur le président, que je pose ces questions, c'est en vue de nous éclairer et d'éclairer peut-être aussi les francophones de cette province; vous savez sans doute que M. Stanbury, qui est le ministre d'État chargé de l'animation sociale, a à sa disposition certains fonds et certains pouvoirs, mais qu'il ne peut pas aller plus loin que ce que la Constitution permet. Ceci m'amène à la question qu'en fait je voulais vous poser.

Au paragraphe 7, vous dites, vous parlez de «l'étendue et des limites des droits et des responsabilités de notre province». Est-ce que vous croyez que, dans la nouvelle constitution du Canada les pouvoirs qui sont actuellement dans les «mains» des provinces devraient être augmentés,

[Interpretation]

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Boucher and Mr. Gagnon.

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): Thank you, Mr. Marceau. The next member of the Committee is Mr. Georges Lachance, member for Montreal-Lafontaine.

Mr. Lachance: Thank you, Mr. Chairman. I should like to continue with your question to Mr. Marceau when you said that federal help now being given is not sufficient. Can the federal government do more, the Canadian constitution being what it is?

Mr. Boucher: Presently, I think the answer should be yes. Thanks to the generosity of the Secretary of State we have, during the past two years, created a social participation movement within the population which is growing bigger every day. Our problem at the moment and in the future is to find specialists that is social participation specialists or experts and they are very hard to find and when we find them we have to pay them. This is one thing we will have to think of doing very seriously. What I am trying to say is that we will be needing more and more of those experts when our project has developed and if our present budgets are not increased we will have to slow down or to look somewhere else for the money and I really do not know where we could find it.

Mr. Lachance: Within the frame of the present Canadian constitution do you think that the federal government is doing all it should be doing presently?

Mr. Boucher: Mr. Lachance, may I remind you that we have stated in the second paragraph of our brief that we are not experts on constitutional matters.

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): Mr. Boucher, if I may point out to you if my colleagues try to corner you, you do not have to answer them.

Mr. Lachance: No, it is not with the intention of cornering the witness that I ask these questions, it is to be enlightened and also to enlighten the francophones of this province. As you know, Mr. Stanbury, who is the Secretary of State in charge of social participation holds certain funds and certain powers, but he cannot go any further than the constitution permits him to. This brings me to the question I wanted to ask you.

In paragraph 7 you mentioned the extent and the limitation of the rights and responsibilities of our province. Do you believe that in the new constitution of Canada the powers that are actually in the hands of the provinces should be increased or should the federal government's participation be more important? In other words, I am